N°2026EFS-CPDL416

TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LOCAUX DE BUREAU A NANTES EN MAISON DU DON



C.C.T.P

27 août 2026

Lot N°05
PLAFONDS SUSPENDUS

MAITRE D'OUVRAGE
EFS - Centre Pays de la Loire
50 Avenue Marcel Dassault BP 40661
37206 Tours Cedex 3

BUREAU D'ETUDE FLUIDES
FLUELEC INGENIERIE
Bat F8 Rue Alessandro Volta La Fleuriaye
44481 CARQUEFOU CEDEX
Tel : 02.40.69.04.18 -

ARCHITECTE MANDATAIRE
Arch-ER
7 Avenue de la Baudinière
44470 THOUARE SUR LOIRE
Tel : 02.28.22.93.32
Email : contact@arch-er.fr

BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE
OUEST ACOUSTIQUE
8 Avenue René Laennec
72000 LE MANS
Tel : 02.72.16.57.76
Email : lemans@ouest-acoustique.fr

ARCHITECTE D'INTERIEUR
OTHEA
1 Avenue des Lions
44800 ST HERBLAIN

Email : contact@othea.fr

BUREAU D'ETUDE STRUCTURE
AREST
3 Rue Charles Tellier ZAC du Cormier IV
49303 CHOLET CEDEX
Tel : 02.41.62.38.91
Email : infos@arestcholet.fr

ECONOMISTE
ELEF INGENIERIE
1 Avenue de l'Angevinière
44800 ST. HERBLAIN
Tel : 09 70 66 70 97
Email : contact@elef-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1 GENERALITES **2**
1.1 NORMES ET REGLEMENTS **2**
1.3 MATERIAUX **3**
1.5 EXECUTION DES TRAVAUX **4**
2 DEPOSE DES OUVRAGES INTERIEURS CONSERVATION ET MISE A DISPOSITION **7**
2.1 Dépose de plafonds **7**
3 PLAFONDS INTERIEURS MODULAIRES **8**
3.3 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLE DE FIBRE MINERALE STANDARD **9**
3.3.1 Dalles à bords droits sur ossature apparente 9
3.4 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLE DE FIBRE MINERALE LESSIVABLE **10**
3.4.1 Dalles à bords droits sur ossature apparente 10
4 PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE **11**
4.1 OUVRAGES DIVERS **11**
4.1.1 Habillage divers 11
5 DIVERS **11**
5.1 HABILLAGE DIVERS **11**
5.2 ISOLATION ACOUSTIQUE ET THERMIQUE **12**

A PLAFONDS SUSPENDUS

1 GENERALITES

1.1 NORMES ET REGLEMENTS

L'exécution des travaux et ouvrages ainsi que les matériaux faisant l'objet du présent lot, devront répondre aux textes officiels, lois, normes et règlements en vigueur à la date de signature des marchés, et plus particulièrement :

- Aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), au REEF édité par le CSTB et Cahiers des Charges, y compris leurs additifs et annexes,
- Au Cahier des Clauses Techniques Générales,
- Aux normes Françaises éditées par l'AFNOR,
- Aux documents techniques applicables aux travaux,
- Aux dispositions relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,
- Aux avis techniques du C.S.T.B. (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), pour les matériaux nouveaux,
- Aux mesures générales de protection et de salubrité édictées par le Code du Travail,
- Aux règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail,
- Aux avis du Bureau de Contrôle,
- Au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Les notices de mise en œuvre des fabricants,
- Aux lois, ordonnances, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, notes et instructions diverses, textes législatifs et réglementaires tels qu'ils ont été sélectionnés par le C.S.T.B. et publiés dans le R.E.E.F. (Recueils des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France), volumes "texte 1" et "texte 2".

Et d'une façon générale, à tous les textes de réglementation et législation en vigueur, et documents applicables aux marchés : DTU, fascicules, CCS, règles telles que mentionnées dans annexe II du décret n°88.534 du 4 Mai 1988.
L'entreprise devra prendre en compte toutes les remarques et informations données dans le PGCSPS.

1.1.1 Normes générales applicables aux plafonds suspendus

Conception, fabrication et mise en œuvre :
- NF EN 13964 : Plafonds suspendus - Spécifications et méthodes d'essai
- NF DTU 58.1 : Plafonds suspendus - Règles de conception et mise en œuvre
- NF EN 13501-2 : Classification au feu des éléments de construction (plafonds)
- NF EN 13986 : Panneaux à base de bois (si plafonds en panneaux dérivés du bois)
- Avis techniques CSTB : Pour solutions spécifiques ou systèmes complexes

1.1.2 Performances acoustiques, thermiques et feu

Acoustique :
- Respect des exigences du Code de la construction et de l'habitation (CCH)
- Mesure selon NF EN ISO 140-4 et NF EN ISO 717-1
- Utilisation de dalles et isolants acoustiques certifiés

Thermique :
- Respect de la RE2020 pour la gestion thermique des plafonds (en fonction de l'isolation associée)
- Utilisation d'isolants thermiques conformes aux normes NF EN 13162 et NF EN 13165

Résistance au feu :
- Classification au feu suivant NF EN 13501-2
- Utilisation de matériaux coupe-feu selon les exigences réglementaires
- Respect du règlement de sécurité incendie applicable (ERP, IGH)

1.1.3 Qualité des matériaux et composants

Matériaux :
- Dalles de plafond conformes à NF EN 13964 et aux spécifications du fabricant
- Ossatures métalliques galvanisées conformes à NF EN 14195
- Isolants thermiques et acoustiques certifiés
- Accessoires et fixations répondant aux normes de sécurité et durabilité

1.1.4 Règlementation, sécurité et environnement

Sécurité chantier :
- Respect des normes de sécurité et port des EPI (protection respiratoire contre poussières)
- Gestion des déchets en conformité avec la réglementation environnementale
- Respect du Code du Travail relatif à la sécurité des interventions sur chantier

Environnement :
- Utilisation préférentielle de matériaux à faibles émissions de COV
- Respect des consignes du maître d'ouvrage en matière de développement durable

1.1.5 Documents contractuels et contrôle qualité

Dossiers à fournir :
- Fiches techniques des matériaux et systèmes
- Procès-verbaux d'essais acoustiques et feu (le cas échéant)
- Plans d'exécution, repérage et implantations
- PV de réception et contrôles en cours de chantier
- Conformité aux cahiers des charges du maître d'ouvrage (PAQ, CCTG)

1.1.6 Dispositions générales et recommandations

- Respect strict des DTU applicables, avis techniques CSTB et prescriptions du fabricant
- Prise en compte des normes complémentaires pour solutions spécifiques (plafonds modulaires, perforés, etc.)
- Coordination nécessaire avec les autres corps d'état (électricité, ventilation, plomberie)
- Adaptation aux évolutions réglementaires éventuelles en cours de chantier, avec information au maître d'œuvre

1.2 CONTROLE

Contrôle avant pose :

Avant toute opération de pose, les contrôles suivants sont à effectuer :
- Vérification des états des surfaces,
- Exactitude des repères de référence, dans la limite des tolérances admises (niveaux, nus, axes),
- Conformité des ouvrages réalisés par les autres corps d'état et qui sont liés aux ouvrages à poser par la présente entreprise.

Toutes les opérations de contrôle mentionnées ci-dessus seront effectuées au fur et à mesure de l'avancement des autres corps d'état.
En cas d'erreur relevée, celle-ci doit être mentionnée sans retard afin de permettre d'éventuelles rectifications, dans les délais prévus au planning.

1.3 MATERIAUX

1.3.1 Stockage

Les matériaux approvisionnés devront être stockés à plat et isolés du sol dans des locaux à l'abri de l'humidité et des intempéries. Le nombre d'emballages superposés ne devra pas être supérieur à celui indiqué par le fournisseur de telle sorte que les matériaux ne subissent aucune déformation ou détérioration.

1.3.2 Tolérances de fabrication

Nature des tolérances	Matériaux en plaques	Matériaux métalliques
Par rapport aux dimensions de fabrication	Largeur : 0,5 mm Epaisseur : 0,5 mm	Largeur : 0,3 mm
Planimétrie générale du produit	0,15 % de la surface	Variable suivant longueur Longueur < 2 m - 0,5 mm 2 m < longueur < 4 m - 1 m 4 m < longueur < 6 m - 2 mm
Tolérances d'équerrage	1/500ème de la largeur	1/500ème de la largeur des lames ou des bacs

1.4 RESPECT DES RECOMMANDATIONS DE LA NOTICE ACOUSTIQUE

Le présent article a pour objet de définir les obligations des entreprises en matière de respect des recommandations de la notice acoustique fournie par le bureau d'études OUEST ACOUSTIQUE.

Champ d'application :
Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des corps d'état intervenant sur le projet et concernent toutes les phases des travaux, de la conception à la réalisation.

Obligations des entreprises :
Les entreprises sont tenues de respecter les recommandations et prescriptions contenues dans la notice acoustique jointe en annexe. Ces recommandations incluent, mais ne se limitent pas à :
- Les spécifications techniques relatives aux matériaux et aux méthodes de construction à utiliser pour assurer l'isolation acoustique requise.
- Les détails d'exécution des travaux pour garantir la performance acoustique des ouvrages.
- Les mesures de contrôle et de vérification à mettre en œuvre pendant et après les travaux.

Contrôle et vérification :
Les entreprises devront fournir, à la demande du maître d'œuvre ou du bureau de contrôle, tous les justificatifs nécessaires attestant du respect des recommandations de la notice acoustique. Des contrôles pourront être effectués en cours de chantier pour vérifier la conformité des travaux aux prescriptions acoustiques.

Sanctions :
Tout manquement aux obligations définies dans le présent article pourra entraîner des sanctions, notamment des réserves sur les travaux, des pénalités financières, ou la mise en œuvre de mesures correctives aux frais de l'entreprise défaillante.

1.5 EXECUTION DES TRAVAUX

1.5.1 Tolérances d'exécution

Nature des tolérances	Matériaux en plaques	Matériaux métalliques
Flèche des ossatures non apparentes	1/500ème	1/500ème
Désaffleurement entre éléments	< 0,5 mm	Inférieur à 0,5 mm
Bâillement entre ossature non apparente et appui apparent	< 0,5 mm	1 m
Planimétrie générale de l'ouvrage fini	Flèche ou contre-flèche < à 3 mm	Flèche ou contre-flèche < 1/500ème de la portée avec un maxi de 5 mm
Implantation des porteurs	Axe meneau 1 mm Axe trame 1 mm	Entre axe 1 cm

1.5.2 Ossatures et suspentes

Les suspentes et éléments de fixation des plafonds ne pouvant être en aucun cas fixés directement a la couverture, les appuis devront s'établir sur les éléments de charpente par l'intermédiaire d'une ossature primaire en profils à froid dont les sections seront calculées en fonction des charges et portées.
L'ensemble des ossatures primaires, suspentes et accessoires de réglage sera traité contre la corrosion par galvanisation ou procédé similaire.

1.5.3 Joints de dilatation

L'entrepreneur prendra toute les dispositions nécessaires pour que l'ensemble plafond (ossature et dalles) admette les mouvements du gros-œuvre sans risque de détérioration de ses ouvrages.

1.5.4 Liaisons plafonds - Murs - Cloisons - Ouvrages annexe

Pour les murs, cloisons et tous les ouvrages montés avant les plafonds, il sera prévu par l'entrepreneur un profil de rive permettant la finition avec ces ouvrages. Des cornières souples seront utilisées en périphérie des ouvrages courbes.

1.5.5 Découpes et raccords

L'entrepreneur devra l'ensemble des découpes et feuillures diverses de ses ouvrages au droit des luminaires, puits de lumière, passage des canalisations, de gaines, de grilles ainsi que les raccords sur ceux-ci, ces travaux seront exécutés avec le plus grand soin.

1.5.6 Exigences particulières

Au feu :
Les faux-plafonds intérieurs devront avoir :
- Réaction au feu : classement M0

L'entrepreneur devra prévoir, conformément à la réglementation incendie les recoupements coupe-feu des plénums.

Aux bruits :
- Pour les locaux à usage de bureaux uniquement, les temps de réverbération seront voisins de 2 secondes pour une fréquence de 1000 HZ.

1.5.7 Vérification du choix des matériaux prescrits

Il appartient à l'entrepreneur de vérifier que les types de produit prescrits dans les spécifications techniques particulières soient compatibles avec l`utilisation finale du local tout en tenant compte de son équipement spécifique. L'utilisation de dalles en fibre minérale dans les locaux humides sera systématiquement proscrite.

1.5.8 Isolation sur faux plafond

L'isolation sur le faux-plafond lorsqu'elle est demandée sera réalisée avec une laine de verre déroulée avec pare-vapeur.
Lorsque l'ouvrage isolé ne s'inscrit pas dans un volume fermé, la laine de verre devra être correctement maintenue afin d'éviter son soulèvement.
La remise en place de l'isolant après le passage des autres corps d'état est à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.

1.6 PROTECTION TEMPORAIRE SUR LE CHANTIER

Les protections temporaires éventuellement mises en place en usine doivent être si nécessaire réparées ou renforcées après mise en œuvre.
Des protections locales plus résistantes seront effectuées sur le chantier, dans les zones particulièrement exposées aux chocs, pour les ouvrages fragiles ou comportant leur revêtement de finition.
Avant réception, l'entrepreneur aura à sa charge le remplacement ou la remise en place des plaques endommagées ou déplacées par les autres corps d'état.

1.7 COMPLETUDE DE L'OFFRE ET DEVOIR DE CONSEIL DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des documents du marché, du site et des sujétions afférentes à la réalisation de sa mission.
Elle demeure seule responsable de la complétude de son offre. À ce titre, elle s'engage à ajouter dans sa DPGF toutes les prestations, fournitures, sujétions et moyens nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, même si celles-ci ne sont pas explicitement décrites dans les documents contractuels, dès lors qu'elles sont nécessaires au bon fonctionnement, à la conformité réglementaire, ou à la cohérence technique de l'ensemble.
Aucune réclamation ou demande de supplément ne sera acceptée au motif que certaines prestations indispensables à la bonne exécution des travaux n'auraient pas été mentionnées dans les pièces du marché.
Cette disposition relève du devoir de conseil et de vérification de l'entreprise, conformément aux règles générales de la commande publique et aux obligations contractuelles de tout opérateur économique

...Suite de "1.7 COMPLETUDE DE L'OFFRE ET DEVOIR DE CONSEIL DE L'EN..."

expérimenté.

1.8 NETTOYAGE

En fin de chantier, l'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage général de tous ses ouvrages et l'enlèvement de ses gravois.
Il doit tenir compte des recommandations des fournisseurs quant aux produits à employer afin d'éviter toute détérioration des matériaux mis en œuvre (abrasif par exemple).

1.9 Clause spécifique – Travaux en site occupé

Clause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupéClause spécifique - Travaux en site occupé1. Généralités

Le présent chantier s'effectue en site occupé, c'est-à-dire en présence d'usagers, de personnel ou d'activités maintenues partiellement ou totalement dans les locaux et bureaux avoisinant pendant la durée des travaux.

L'entreprise titulaire devra organiser ses interventions de manière à limiter au strict minimum toute gêne, nuisance ou danger pour les occupants et leurs activités.

2. Mesures de sécurité

Isolement physique des zones de travaux (cloisons provisoires, bâchages étanches, rideaux de protection, etc.).
Signalisation claire et visible des zones interdites au public, des accès réservés aux intervenants, et des itinéraires de secours. Maintien de la conformité aux normes d'évacuation et de sécurité incendie pendant toute la durée du chantier.
Mise en œuvre de toutes les mesures de prévention des risques (chutes, projections, poussières, bruit, etc.).

3. Nuisances sonores et horaires

Les travaux bruyants (perçage, démolition, sciage…) ne devront être réalisés qu'aux plages horaires définies par la maîtrise d'ouvrage, généralement en dehors des heures de forte affluence.
L'entreprise devra proposer un planning hebdomadaire des nuisances à transmettre au coordinateur SPS et au responsable du site.
Utilisation préférentielle de matériels à faible émission sonore et mise en œuvre de moyens de réduction du bruit (caches acoustiques, brumisation, découpe à eau…).

4. Continuité de service

L'entreprise s'engage à garantir l'accessibilité et la continuité de fonctionnement des locaux non concernés par les travaux, notamment les accès principaux, sanitaires, ascenseurs, réseaux informatiques, etc.
En cas de nécessité de coupure de réseaux (électricité, eau, télécom…), l'entreprise devra :

- En faire la demande écrite 72 h à l'avance
- Obtenir l'accord écrit du maître d'ouvrage.
- Réaliser la coupure en dehors des heures d'ouverture si possible, avec remise en service immédiate après intervention.

5. Propreté et nettoyage

- Maintien en propreté constante des abords du chantier et des circulations communes.
- Nettoyage quotidien des zones de passage et des accès partagés.
- Mise en place de protections au sol (plaques, tapis, films, etc.) dans les zones de passage.

6. Communication et coordination

- Un interlocuteur unique (chef de chantier ou conducteur de travaux) devra être désigné pour le suivi quotidien avec le maître d'ouvrage et/ou le responsable du site.
- Participation obligatoire aux réunions de coordination hebdomadaires, avec compte rendu de l'avancement, des incidents éventuels et des prévisions à court terme.

...Suite de "1.9 Clause spécifique – Travaux en site occupé..."

1.10 Contraintes d'intervention en site occupé et phasage des travaux

Contraintes d'intervention en site occupé et phasage des travaux. Les travaux seront réalisés dans un bâtiment maintenu en exploitation pendant toute la durée du chantier. L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des occupants, du personnel et des intervenants, ainsi que le maintien des activités dans les zones conservées.

Afin de respecter le planning, les interventions seront réalisées simultanément sur les deux zones de travaux définies au marché. Aucun phasage successif par zone ne sera admis, sauf accord préalable de la Maîtrise d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage.

L'entreprise devra notamment :
- Assurer la coordination de ses interventions afin de permettre l'avancement concomitant des travaux sur les deux secteurs ;
- Mettre en place les protections, cloisonnements provisoires, balisages et dispositifs de sécurité nécessaires au maintien de l'exploitation des locaux adjacents ;
- Limiter les nuisances sonores, les émissions de poussières et les perturbations des circulations ;
- Organiser les approvisionnements, manutentions et évacuations de déchets de manière à ne pas gêner l'activité du site ;
- Maintenir en permanence les accès de sécurité, circulations et dégagements réglementaires ;
- Adapter ses horaires et modes opératoires aux contraintes d'exploitation du site si nécessaire.

Aucune plus-value liée aux contraintes de co-activité, au maintien en exploitation du bâtiment ou à l'intervention simultanée sur les deux zones ne pourra être réclamée ultérieurement. Ces contraintes sont réputées incluses dans les prix du marché.

1.11 Gestion quotidienne des déchets de chantier

Gestion quotidienne des déchets de chantierGestion quotidienne des déchets de chantierGestion quotidienne des déchets de chantierPendant toute la durée du chantier, chaque entreprise sera tenue d'assurer, sous sa responsabilité, la gestion et l'évacuation régulière des déchets générés par ses propres travaux.

À ce titre, les entreprises devront notamment :
- Trier les déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux consignes de gestion du chantier.
- Évacuer leurs déchets au fur et à mesure de l'avancement de leurs prestations afin d'éviter toute accumulation sur les zones de travail, les circulations ou les accès.
- Maintenir leurs postes de travail propres et dégagés en permanence.
- Procéder quotidiennement au ramassage des gravats, emballages, chutes de matériaux et autres résidus de chantier.
- Ne laisser aucun déchet ou matériau en attente dans les circulations, les locaux, les espaces extérieurs ou les parties communes.
- Assurer, en fin de chaque journée de travail, le nettoyage des zones d'intervention afin de garantir la sécurité des intervenants et le bon déroulement du chantier.

2 DEPOSE DES OUVRAGES INTERIEURS CONSERVATION ET MISE A DISPOSITION

2.1 Dépose de plafonds

2.1.1 Dépose conservation soignée des plafonds-suspendus

Dépose soignée, conservation et repose du faux plafond suspendu existant en dalles minérales à bords non apparents en zone MDD, comprenant les dalles et tous accessoires nécessaires à sa repose à l'identique.

Dimensions : dalles 60 x 60 cm, type AMF Alpha HD30 (référence existante).
Performance acoustique : selon exigences du projet.
Ossature semi-dissimulée laquée blanche permettant un aspect à joints creux et bords non apparents.
HSP = 2.84 m

Les travaux comprendront notamment :

...Suite de "2.1.1 Dépose conservation soignée des plafonds-suspendus..."

- Dépose soignée avec conservation de l'ensemble des éléments constituant le plafond ;
- Repérage, tri, conditionnement, manutention et stockage soignée des éléments déposés ;
- Protection des éléments conservés pendant toute la durée du chantier ;

Phasage des interventions :

Intervention n°1 : dépose du faux plafond avant intervention du lot Démolition ;
Intervention n°2 : repose du faux plafond suivant planning travaux, après intervention du lot Cloisons.

Dans le cadre du projet, une intervention complémentaire sera nécessaire afin de permettre la mise en place d'un chemin de câble au niveau du dégagement public assurant la liaison entre les deux zones de travaux. Cette contrainte est réputée incluse dans la prestation.

Compris toutes sujétions de coordination, manutention, stockage, protection, repose et nettoyage.

Mode de métré : m².

L'entreprise demeure pleinement responsable de l'appréciation et de l'estimation de la proportion de dalles devant être approvisionnées à neuf et devra transmettre le pourcentage prévu de dalle dans l'offre.

Localisation :
Suivant plans Architecte, Ensemble du plateau zone MDD (hors bureaux 04 & 05 existants seront déposés et évacués).

3 PLAFONDS INTERIEURS MODULAIRES

3.1 Faux plafond en dalles de plâtre à bords non apparents

Dans le cas où la réutilisation des dalles de faux plafonds existantes s'avérerait impossible :

Fourniture et mise en œuvre faux plafond en dalles de plâtre à bords non apparents, en zone MDD.

Dimensions : dalles 60 x 60 cm, type AMF Alpha HD30 (référence existante).
Performance acoustique : selon exigences du projet.
Ossature semi-dissimulée laquée blanche permettant un aspect à joints creux et bords non apparents.
HSP = 2.84 m

Les travaux comprennent notamment :
- Les réglages de niveau, d'alignement et de planéité ;
- Le nettoyage complet des ouvrages après intervention.

L'entreprise devra assurer une parfaite continuité esthétique du plafond existant et garantir la stabilité de l'ensemble conformément aux prescriptions du fabricant.

Compris toutes sujétions de manutention, approvisionnement des compléments éventuels, raccords, découpes, réglages, finitions et coordination avec les autres corps d'état.

Mode de métré : m².

Localisation :
Suivant plans Architecte, Ensemble du plateau zone MDD.

3.2 Moins-value pour réutilisation existant avec pourcentage de conservation

La présente prestation comprend la repose du faux plafond suspendu existant en dalles minérales à bords non apparents, préalablement déposé et conservé, en zone MDD.

Les travaux comprennent notamment :
- La repose des dalles minérales conservées ;
- La repose ou le remplacement si nécessaire des ossatures porteuses, cornières périphériques, suspentes, entretoises et accessoires de fixation ;
- Les adaptations et découpes nécessaires au droit des cloisons, équipements techniques, luminaires, bouches de ventilation, trappes et ouvrages traversants ;
- Le remplacement à neuf des éléments détériorés ou manquants afin d'obtenir un ensemble homogène ;
- Les réglages de niveau, d'alignement et de planéité ;

...Suite de "3.2 Moins-value pour réutilisation existant avec pourc..."

- Le nettoyage complet des ouvrages après intervention.

L'entreprise devra assurer une parfaite continuité esthétique du plafond existant et garantir la stabilité de l'ensemble conformément aux prescriptions du fabricant.
Compris toutes sujétions de manutention, approvisionnement des compléments éventuels, raccords, découpes, réglages, finitions et coordination avec les autres corps d'état.

L'entreprise demeure pleinement responsable de l'appréciation et de l'estimation de la proportion de dalles devant être approvisionnées à neuf et devra transmettre le pourcentage prévu de dalle dans l'offre.
Elle est réputée avoir pris en compte, dans son offre, l'ensemble des quantités nécessaires à la réalisation des travaux. En conséquence, elle ne pourra se prévaloir, en cours d'exécution, d'une sous-estimation des quantités de dalles à remplacer à neuf pour solliciter une quelconque demande de paiement complémentaire.
Localisation :
Suivant plans Architecte, Ensemble du plateau zone MDD.

3.3 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLE DE FIBRE MINERALE STANDARD

Sujétions de mise en œuvre :

- Ossature secondaire en profil T apparent, en acier galvanisé laqué ou en aluminium laqué, de section adaptée pour assurer la stabilité en fonction des hauteurs de plénums et du type de faux plafonds, ainsi que des charges spécifiques des équipements (grilles, appareils d'éclairage ...)
- Fixation au support par suspentes en acier galvanisé adaptées aux supports et de hauteur réglables,
- Entretoises complémentaires pour mise en place des équipements spécifiques,
- Cornières de rives aluminium finition laquée pour les jonctions périphériques au droit des murs et des cloisons,
- Compris découpes droites ou biaises, clips de maintient des dalles, réservation et découpes des dalles pour mise en place des luminaires encastré, spot, bouches de ventilations ...

Mise en œuvre conforme au DTU 58.1, aux normes et prescriptions du fabricant.

3.3.1 Dalles à bords droits sur ossature apparente

3.3.1.1 Plafond en dalles de fibres minérales - 600*600*40 mm - Bord droit - Alpha w >= 0.9

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond démontables sur ossature apparente, en dalles acoustiques de laine de roche, à bords droits revêtue d'un voile de finition blanc.

Caractéristiques techniques des dalles:
- Type : Dalle en laine de roche haute densité
- Dimensions : 600 x 600 x 40 mm
- Épaisseur : 40 mm
- Bord : Droit type A (bord A24)
- Finition : Voile lisse et mat extra blanc sur face visible
- Face arrière : Membrane hautes performances pour isolation latérale
- Coloris : Blanc, réflexion lumineuse >= 87 %
- Poids : 7,0 kg/m²
- Réaction au feu : Euroclasse A2-s1,d0
- Absorption acoustique : aw = 0,90 (Classe A)
- Isolation acoustique latérale : Dn,f,w = 43 dB
- Stabilité en ambiance humide : jusqu'à 100 % HR (aucun affaissement visible)
- Résistance à l'abrasion humide : Classe 4
- Recyclabilité : 100 % recyclable - Laine de roche
- COV : Classe A+

Référence produit : Rockfon Blanka dB 43, bord A24 ou équivalent conforme.

Ossature métallique:
- Ossature apparente de type T24 (blanche) adaptée au format 600x600 mm
- Suspension par tiges filetées ou suspentes réglables selon planchers

*...Suite de "3.3.1.1 Plafond en dalles de fibres minérales - 600*600*40..."*

- Fixation au support porteur selon prescriptions du fabricant et normes en vigueur (DTU 58.1)
- Inclus accessoires : profilés, cornières, suspentes, éclisses, fixations, etc.

Mise en œuvre:
- Pose conforme aux prescriptions du fabricant
- Niveaux et alignement réglés au laser
- Tolérance de planéité : ± 2 mm sur 2 m
- Joints réguliers, dalles posées bord à bord sans débordement
- Nettoyage final des dalles, retrait des protections

Localisation :
Suivant plans Architecte, ensemble du plateau futur zone technique hors sanitaires, DASRI, technique et dégagement de liaison.

3.4 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLE DE FIBRE MINERALE LESSIVABLE

Sujétions de mise en œuvre :

- Ossature secondaire en profil T apparent, en acier inoxydable laqué, de section adaptée pour assurer la stabilité en fonction des hauteurs de plénums et du type de faux plafonds, ainsi que des charges spécifiques des équipements (grilles, appareils d'éclairage ...)
- Fixation au support par suspentes en acier galvanisé adaptées aux supports et de hauteur réglables,
- Entretoises complémentaires pour mise en place des équipements spécifiques,
- Cornières de rives aluminium finition laquée pour les jonctions périphériques au droit des murs et des cloisons,
- Compris découpes droites ou biaises, clips de maintient des dalles, réservation et découpes des dalles pour mise en place des luminaires encastré, spot, bouches de ventilations ...

Mise en œuvre conforme au DTU 58.1, aux normes et prescriptions du fabricant.

3.4.1 Dalles à bords droits sur ossature apparente

3.4.1.1 Plafond en dalles de fibres minérales lessivables - 600*600*40 mm - Bord droit - Alpha w >= 0.9

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond démontables sur ossature apparente, en dalles acoustiques de laine de roche, à bords droits revêtue d'un voile de finition blanc et spécifiquement adaptées aux environnements à haute exigence de propreté, tout en garantissant un excellent confort acoustique.

Caractéristiques techniques des dalles:
- Type : Dalles en laine de roche, face visible blanche texturée, voile hydrofuge, face arrière contre-voile.
- Bords : Type A (bord droit)
- Dimensions standards :
- 600 x 600 mm, épaisseur 20 mm ou 40 mm (selon configuration du chantier)
- Poids : de 2,3 à 3,3 kg/m² selon l'épaisseur
- Absorption acoustique : aw = 1,00 (Classe A)
- Réaction au feu : Euroclasse A1
- Réflexion lumineuse : >= 85 %
- Résistance à l'humidité : Stable jusqu'à 100 % HR
- Classement COV : A+
- Classement salle propre : ISO Classe 4 (conforme aux environnements propres et contrôlés)
- Surface : Antistatique, résistante à la poussière

Référence produit : "ROCKFON CLEAN SPACE PRO " bord A de ROCKFON ou équivalent.

Ossature métallique:
- Ossature apparente de type T24 (blanche) adaptée au format 600x600 mm
- Suspension par tiges filetées ou suspentes réglables selon planchers
- Fixation au support porteur selon prescriptions du fabricant et normes en vigueur (DTU 58.1)
- Inclus accessoires : profilés, cornières, suspentes, éclisses, fixations, etc.

...Suite de "3.4.1.1 Plafond en dalles de fibres minérales lessivables ..."

Mise en œuvre:
- Pose sur ossature apparente en T type Rockfon® System CleanSpace T24 A ou équivalent.
- Hauteur de plénum et suspentes à adapter à la configuration du chantier.
- Dalles maintenues à l'ossature par clips anti-soulèvement si nettoyage haute pression ou zone à fortes contraintes.
- Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant (respect des conditions de coupe, de pose et de dilatation).

Sujétions particulières :
- Mise en œuvre obligatoire d'un joint silicone entre l'ossature et les dalles de plafonds pour assurer l'étanchéité lors du nettoyage à haute pression.
- Compris trappes étanches à l'eau pour accès au plénum.

Localisation :
Suivant plans Architecte, zone MDD au droit des sanitaires.

4 PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE

4.1 OUVRAGES DIVERS

4.1.1 Habillage divers

4.1.1.1 Retombées en plaque de plâtre

L'ensemble sera réalisé en plaques de plâtre d'épaisseur 13 mm, fixées sur ossature en acier galvanisé adaptée, avec toutes sujétions de raccordement aux plafonds et parois existants en plaques de plâtre.

Les prestations comprennent notamment :
- La fourniture et la pose des ossatures métalliques galvanisées adaptées aux retombées verticales,
- La fourniture et pose des plaques de plâtre épaisseur 13 mm,
- La réalisation des joues et retombées verticales de plafond de hauteur 30 cm environ,
- Le traitement des joints, angles rentrants et sortants, bandes et enduits selon prescriptions du fabricant,
- Les raccordements soignés avec les plafonds et ouvrages adjacents en plaques de plâtre,
- Les découpes, ajustements et renforts nécessaires à une parfaite continuité des ouvrages,
- La réalisation d'un ouvrage prêt à peindre, conforme aux règles de l'art.

Mise en œuvre :
Mise en œuvre conformément aux DTU en vigueur, aux normes applicables et aux prescriptions du fabricant, incluant toutes sujétions de mise en œuvre, réglage, alignement et finitions.

Sujétions :
Compris toutes sujétions de fourniture, fixation, ossature, traitement des joints, finitions, raccords et coordination avec les autres corps d'état.

Localisation :
Suivant plan faux plafonds, au droit de la zone technique.

5 DIVERS

5.1 HABILLAGE DIVERS

5.1.1 Trappes d'accès 800 x 800 mm

L'entreprise devra prévoir la fourniture et la mise en œuvre de trappes d'accès dans les plafonds en plaques de plâtre, aux emplacements définis par les plans et/ou rendus nécessaires pour permettre l'accès aux équipements techniques situés en plénum.

Les trappes seront de dimensions minimales 800 × 800 mm, sauf contraintes particulières identifiées sur site et validées par la maîtrise d'œuvre.
Elles seront constituées de matériaux compatibles avec la nature et la finition du plafond existant et seront mises en œuvre de manière à assurer une parfaite intégration dans le plafond, notamment en termes

...Suite de "5.1.1 Trappes d'accès 800 x 800 mm..."

d'alignement, d'affleurement et de finition.

Les trappes seront équipées d'un système de fermeture à serrure avec clé, permettant leur ouverture et leur condamnation aisées pour les opérations de maintenance.

La prestation comprendra notamment :
- la fourniture des trappes et de leurs accessoires ;
- la création des réservations dans les plaques de plâtre ;
- le renforcement de l'ossature du plafond au droit des trappes ;
- la mise en place des cadres et dispositifs de fixation ;
- les raccords de plaques de plâtre et de finition autour des trappes ;
- la fourniture et la pose des serrures avec clés ;
- toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition et au bon fonctionnement des trappes.

L'ensemble devra être réalisé conformément aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art, en veillant notamment à ne pas compromettre la stabilité et la planéité du plafond existant.
Localisation :
Suivant plans, local DASRI.

5.2 ISOLATION ACOUSTIQUE ET THERMIQUE

5.2.1 Isolant acoustique sur plafonds suspendus - Épaisseur 100 mm

Fourniture et mise en œuvre d'un matelas d'isolation acoustique en laine minérale de 100 mm d'épaisseur. Pose déroulée sur l'ossature des plafonds suspendus.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant et toutes sujétions.

Épaisseur : 100 mm
Localisation :
Zone MDD : sanitaires et bureaux pré-don.

5.2.2 Panneaux acoustiques suspendus horizontaux circulaires

Fourniture et pose de panneaux acoustiques suspendus de forme circulaire, destinés à améliorer le confort acoustique des locaux.

Référence :
Panneaux acoustiques suspendus TEXAA Stereo ronds ou équivalent, de performances acoustiques, esthétiques et de durabilité équivalentes.

Les prestations comprennent notamment :
- Fourniture des panneaux acoustiques.

Diamètres :
Ø 800 mm,
Ø 1 000 mm,
Ø 1 200 mm.

Hauteur de suspension : 2,60 m sous plafond fini.

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme standard du fabricant.
Classement de réaction au feu conforme à la réglementation en vigueur, minimum B-s2,d0 ou équivalent.
Excellentes performances d'absorption acoustique (aw ou surface d'absorption équivalente selon dimensions).
Suspentes par câbles acier galvanisé réglables permettant un parfait nivellement.

Toutes sujétions de fixation sur la structure porteuse, chevilles, renforts éventuels, réglages et mise à niveau.

Localisation :
Suivant plans Architecte, zone MDD (prélèvement, collation et au dessus du bureau d'accueil).
Une attention particulière pour implantation suivant calepinage du faux plafonds au dessus des machines de prélèvement.